CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 6e jour du mois de juillet 2026, 20 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-France Couture, Marie Julie Paradis et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 1er et du 8 juin 2026
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2026
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
   5.1 Membres du Conseil
   5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Adoption du Règlement numéro 2026-1232 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Randonnée, du Sentier et de l'avenue de Charleville*
8. Adoption du Règlement numéro 2026-1233 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*
9. Adoption du Règlement numéro 2026-1236 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale*
10. Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
11. Adhésion au groupe de gestion de l'UMQ en santé et sécurité du travail
12. Autorisation de signature – Horaire flexible
13. Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
14. Appui au projet de reconstruction de l'école secondaire privée du Collège des Hauts sommets

TRAVAUX PUBLICS

15. Attribution de contrat – Conversion d'éclairage – Côte de l'Église
16. Attribution de contrat – Déneigement du secteur des Trois-Saults 2026 - 2028
17. Acceptation de soumission – TP-2026-24 – Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements

URBANISME

18. Demande de permis au PIIA – CCU du 17 juin 2026

19. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions*

20. Adoption du Règlement numéro 2026-1235 *modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap*

21. Acceptation – Offre d'achat – Lot 6 735 957

LOISIRS

22. Attribution de contrat – Activités familiales - Halloween

23. Embauche – Préposé à l'entretien des infrastructures récréatives

24. Embauche – Préposé à l'entretien des infrastructures récréatives

25. Autorisation de dépenses – Réparation des transmissions – Véhicules côte-à-côte

DIVERS

26. Période de questions
26.1 Membres du conseil
26.2 Public

27. Levée / Ajournement

2026-07-166

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier.

2026-07-167

3. Adoption des procès-verbaux du 1er et du 8 juin 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 1er et du 8 juin 2026 tels que rédigés par le greffier.

2026-07-168

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2026

Il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juin 2026, tel que présenté au conseil. Le greffier confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Avancement travaux rues Bourbeau/Notre-Dame

De la part de l'assistance :

- Densification
- OBV – Séance d'information

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 07.

ADMINISTRATION

2026-07-169

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des travaux publics;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2026 selon la liste soumise;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour le service des travaux publics pour un montant total de 13 774 $, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2027 pour une période de trois (3) ans.

2026-07-170

7. Adoption du Règlement numéro 2026-1232 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Randonnée, du Sentier et de l'avenue de Charleville*

Considérant qu'il est nécessaire de rendre publiques les lots 6 481 599, 6 481 601 et 6 481 602 du Havre Boischatel cédés à la Municipalité;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 1er juin 2026, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Marie Julie Paradis lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement que le Règlement numéro 2026-1232 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Randonnée, du Sentier et de l'avenue de Charleville* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2026-07-171

8. <u>Adoption du Règlement numéro 2026-1233 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*</u>

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le *Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP);*

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 5 « Panneau arrêt obligatoire (Art. 6.3.2) » du *Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP);*

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er juin 2026 ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Daniel Morin lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que le Règlement numéro 2026-1233 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2026-07-172

9. <u>Adoption du Règlement numéro 2026-1236 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale*</u>

Considérant qu'en vertu de l'article 1094.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut créer une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

Considérant que la création de la réserve financière permet d'accumuler des sommes afin de financer la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale;

Considérant que le conseil juge dans l'intérêt de la Municipalité de Boischatel de créer une réserve financière d'un montant de 10 000 000 $ pour financer les dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er juin 2026, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2026-1236 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2026-07-173

10. <u>Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ</u>

Considérant que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité ont été mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;*

Considérant que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Considérant que la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à une Mutuelle réservée aux membres de l'UMQ;

Considérant que l'UMQ doit déposer annuellement, à la CNESST, les listes des membres de l'année suivante au plus tard le 30 septembre;

Considérant que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte le Contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la Municipalité, aux termes de l'entente à l'article 3;
- **Que** la Municipalité de Boischatel, ayant fait une lecture complète de l'entente projetée avec la CNESST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2026, et s'en déclarant satisfaite, soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Municipalité.
- **Que** la Municipalité de Boischatel autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à une Mutuelle.

2026-07-174

11. <u>Adhésion au groupe de gestion de l'UMQ en santé et sécurité du travail</u>

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied un groupe de gestion et prévention en santé et sécurité du travail (ci-après « le Groupe »), afin que toutes les municipalités qui ne participent pas à l'une des « Mutuelles UMQ de prévention en santé et sécurité du travail » (ci-après « la Mutuelle »), pour quelque raison que ce soit, puissent bénéficier de services de gestion et de prévention en santé et sécurité du travail de grande qualité;

Considérant que la Municipalité de Boischatel souhaite adhérer au Groupe afin de profiter des avantages de celui-ci, notamment de la possibilité de bénéficier d'une assistance et d'une expertise externes dans la gestion de son dossier de santé et sécurité du travail, le tout dans le but de s'assurer un soutien professionnel externe;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel adopte *l'Offre de services de l'Union des municipalités du Québec aux municipalités du Groupe de gestion UMQ* (ci-après « l'Offre de services »), jointe à la présente résolution en annexe ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel autorise l'UMQ à déléguer par contrat la fourniture des services décrits à l'Offre de services à un gestionnaire spécialisé en santé et sécurité du travail ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité au Groupe ;
- **Que** la Municipalité de Boischatel autorise l'UMQ à maintenir l'adhésion de la Municipalité au Groupe, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Municipalité ou tant qu'elle ne se qualifie pas pour être en Mutuelle.

2026-07-175

12. <u>Autorisation de signature – Horaire flexible</u>

Considérant la volonté de la Municipalité de favoriser une organisation du travail adaptée aux besoins opérationnels et à la conciliation travail-vie personnelle du personnel de bureau;

Considérant l'intérêt pour la mise en place, à titre de projet pilote, d'un horaire flexible, tout en maintenant la qualité des services à la population;

Considérant qu'il y a lieu d'évaluer la pertinence de ce projet pilote;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le maire, la directrice générale et la coordonnatrice des ressources humaines à signer la lettre d'entente pour la mise en place d'un horaire flexible.

2026-07-176

13. <u>Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)</u>

Considérant que la Municipalité de Boischatel reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA-Eau) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du guide relatif au PGA-Eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA-Eau ;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

Considérant que le PGA-Eau maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA-Eau contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement:

- **Que** la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- **Que** la Municipalité s'engage à transmettre, au ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- **Que** le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du ministère.

2026-07-177

14. <u>Appui au projet de reconstruction de l'école secondaire privée du Collège des Hauts sommets</u>

Considérant que le Collège des Hauts Sommets, situé à Saint-Tite-des-Caps, joue un rôle essentiel dans la réussite éducative des jeunes présentant des besoins particuliers provenant de la Capitale-Nationale et d'autres régions du Québec;

Considérant que cet établissement offre un milieu éducatif et résidentiel unique, fondé sur une approche personnalisée, un encadrement structurant et une forte contribution à la persévérance scolaire;

Considérant que le Collège accueille une clientèle vulnérable et contribue de manière significative à la réussite éducative, avec des taux de diplomation élevés pour une clientèle en situation de rupture scolaire;

Considérant que les infrastructures actuelles sont en fin de vie et ne permettent plus de répondre adéquatement aux exigences contemporaines et matière de sécurité, de qualité des services et de capacité d'accueil;

Considérant que le projet de reconstruction d'un nouveau collège, incluant des espaces d'enseignement, des résidences étudiantes et un gymnase à vocation communautaire, constitue une réponse structurante et durable aux besoins du milieu;

Considérant que le projet représente un investissement global estimé à plus de 32 millions de dollars, incluant la construction, le mobilier, les équipements et les honoraires professionnels;

Considérant que le montage financier prévoit une contribution importante de partenaires publics et privés, incluant notamment une demande au Fonds pour bâtir des collectivités fortes - Volet de prestation directe;

Considérant que ce projet aura des retombées positives majeures sur le développement éducatif, social et économique du territoire, ainsi que sur la vitalisation du milieu de vie;

Considérant que la Municipalité de Boischatel souhaite appuyer les initiatives structurantes contribuant à la vitalité régionale et à la réussite des jeunes;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité de Boischatel appuie officiellement la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ainsi que le Collège des Hauts Sommets dans leur démarche de demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes - Volet de prestation directe, et reconnaît l'importance stratégique du projet de construction d'une nouvelle école et de ses installations connexes pour la pérennité des services éducatifs offerts aux jeunes en difficulté.
- **Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

TRAVAUX PUBLICS

2026-07-178

15. Attribution de contrat - Conversion d'éclairage – Côte de l'Église

Considérant la procédure sur invitation écrite formulée en vue de l'attribution d'un contrat pour des travaux de conversion d'éclairage des lampadaires de la côte de l'Église;

Considérant que la conversion de l'éclairage des lampadaires de la côte de l'Église vise à améliorer la sécurité routière;

Considérant les offres formulées;

Considérant qu'il s'agit ici d'un contrat qui peut, suivant le *Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2026-1231*, être accordé de gré à gré, aucune procédure d'adjudication de contrat n'étant ici imposée;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'attribuer le contrat de conversion d'éclairage des lampadaires de la côte de l'Église à l'entreprise ÉLÉCAL pour un montant estimé de 28 237,50 $, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1129.*

2026-07-179

16. Attribution de contrat – Déneigement du secteur des Trois-Saults 2026-2028

Considérant la procédure sur invitation écrite formulée en vue de l'attribution d'un contrat pour le déneigement des rues et des accès du secteur des Trois-Saults pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028;

Considérant qu'il s'agit ici d'un contrat qui peut, suivant le *Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2026-1231*, être accordé de gré à gré, aucune procédure d'adjudication de contrat n'étant ici imposée;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'attribuer le contrat pour le déneigement des rues et des accès du secteur des Trois-Saults à l'entreprise Déneigement Michel Bédard Inc. pour un montant estimé de 99 000 $, plus taxes, pour les hivers 2026-2027 et 2027-2028.

2026-07-180

17. <u>Acceptation de soumission – TP-2026-24 - Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements</u>

Considérant la procédure ouverte publique TP-2026-24 - Acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues ;

Considérant que les deux soumissions ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 18 juin 2026 à 11h05;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise TOROMONT CAT Inc. pour un montant de 560 612, 35 $, taxes incluses, pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur pneus avec équipements.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2026-1228.*

URBANISME

2026-07-181

18. Demandes de permis au PIIA – CCU du 17 juin 2026

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu;

Numéro résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
260617-4a	490, route des Trois-Saults	Construction d'une résidence unifamiliale avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
260617-4b	578, route des Trois-Saults	Construction d'une résidence unifamiliale avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
260617-4c	583, route des Trois-Saults (2e version)	Modification d'une demande de PIIA approuvée par la résolution numéro 2026-03-069, concernant des changements à l'architecture du bâtiment et l'ajout d'un mur de soutènement et de talus.	
260617-4d	28, chemin des Petites-Îles	Construction d'une résidence unifamiliale avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
260617-4e	5080-5082, avenue Royale	Remplacement du balcon du 2e étage et de deux fenêtres	

260617-4f	5229, avenue Royale	Rénovation extérieure, modification d'une fenêtre.	
260617-4g	650, route des Trois-Saults	Construction d'un garage détaché avec abri à bois.	

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 17 juin 2026.

2026-07-182

19. <u>Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions*</u>

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2026-07-183

20. <u>Adoption du Règlement numéro 2026-1235 *modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap*</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2026-1235 *modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap* soit adopté et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit et pour être inscrit au livre des délibérations ainsi qu'au livre des règlements de la Municipalité conformément à l'article 448 du *Code municipal du Québec*.

2026-07-184

21. Acceptation – Offre d'achat – Lot 6 735 957

Considérant la promesse d'achat déposée par les propriétaires contigus au lot numéro 6 735 957, au montant de 4 500 $, plus taxes,

Considérant que la Municipalité est disposée à vendre cette parcelle de terrain,

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à la vente du lot 6 735 957 aux proposants, au prix soumis, et ce, selon les dispositions prévues au document d'offre d'achat, et d'autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la vente du lot, y compris l'acte de vente et tout autre document nécessaire aux transactions.

LOISIRS

2026-07-185

22. Attribution de contrat – Activités familiales - Halloween

Considérant la demande de prix formulée en vue de l'attribution d'un contrat relatif à l'animation d'activités familiales pour l'Halloween, les 31 octobre et 1er novembre prochains;

Considérant l'offre formulée;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'attribuer à l'entreprise Productions Logico Inc. le contrat relatif à l'animation d'activités familiales pour l'Halloween, les 31 octobre et 1 er novembre prochains pour un montant estimé de 21 485,69 $, taxes nettes incluses.

2026-07-186

23. Embauche – Préposé à l'entretien des infrastructures récréatives

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit pourvoir un poste de préposé à l'entretien des infrastructures récréatives;

Considérant que monsieur Martin Pilon occupe actuellement un poste temporaire de préposé à l'entretien des infrastructures récréatives et se démarque dans ses fonctions;

Considérant que le candidat répond aux exigences et possède les qualités nécessaires pour occuper ce poste;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de nommer monsieur Martin Pilon au poste de préposé à l'entretien des infrastructures récréatives et d'autoriser la directrice générale à signer son contrat de travail.

2026-07-187

24. Embauche – Préposé à l'entretien des infrastructures récréatives

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des infrastructures récréatives;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Stéphane Béland au poste de préposé à l'entretien des infrastructures récréatives selon les conditions de travail prévues au contrat, et ce, dès le 13 juillet 2026.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer son contrat de travail.

2026-07-188

25. Autorisation de dépenses – Réparation des transmissions – Véhicules côte-à-côte

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réparation des transmissions des deux véhicules côte-à-côte du service des loisirs;

Considérant l'estimée de l'entreprise SM Sport;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'autoriser une dépense d'un montant estimé de 12 103, 20 $, plus taxes, pour la réparation des transmissions des deux véhicules côte-à-côte du service des loisirs.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

DIVERS

26. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Activités loisirs
- Côte-à-côte
- Système de gestion -Lumières de circulation
- Résultat élections

La période de questions a débuté à 20 h 24 et s'est terminée à 20 h 29.

2026-07-189

27. <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h _.

ASSISTANCE : 2 personnes

_____	_____
Benoit Bouchard	Daniel Boudreault
Maire	Greffier

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*